



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 07 AVRIL 2016

Présents : Béatrice FOL, Pascal LOUBIER, Ludovic VUICHARD, Ingrid LAVOREL, Yann FOL, Jean-Pierre VUICHARD, Stéphanie MUHLEMATTER, Véronique SUBLET, Sébastien DESBIEZ-PIAT, Maurice VIOUD, Marc VUAGNAT, Agnès HUYTON

Procuration : M. Grégory FOL donne procuration à M. Ludovic VUICHARD.

Excusé : Jean-Louis VUICHARD, Gisèle MEYNET.

Secrétaire de séance : Marc VUAGNAT.

Le compte-rendu de la réunion du 25 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

I. Compte Administratif 2015.

A l'unanimité, après la sortie de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le compte administratif 2015 est arrêté comme suit :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
DEPENSES	582 142.06	309 947.48
RECETTES	848 501.20	467 142.67
RESULTAT 2015	266 359.14	157 195.19
RESULTAT ANTERIEUR	222 658	-98 609.83
RESULTAT CUMULE	489 017.14	58 85.36

II. Compte de gestion 2015 du receveur municipal.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III. Affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire décide, à l'unanimité d'affecter, l'excédent de clôture de 2015 (d'un montant de 489 017,14 €) comme suit :

- article 002 Excédent antérieur : 209 017,14 €
- article 1068 Réserves : 280 000 €

IV. Budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 897 070,14 €
- Section d'investissement : 828 072,36 €

V. Taux d'imposition 2016.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'année 2016 soit :

- Taxe d'habitation : 10,97 %
- Taxe foncière (bâti) : 10,52 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,11 %

VI. Attribution du marché de travaux de sécurisation de voirie /hameaux de Murcier et Nyoux.

En application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, une consultation relative au marché de travaux de sécurisation de voirie des hameaux de Murcier et Nyoux a été lancée sur la base d'un marché en procédure adaptée. Le marché comprenait 2 lots :

- Lot n°1 : Génie civil
- Lot n°2 : Revêtements et Signalisations

Deux entreprises ont répondu pour le lot N°1 (entreprises RANNARD et EUROVIA) et 4 entreprises ont répondu pour le lot N°2 (entreprises EIFFAGE, SORAT, COLAS et EUROVIA).

Le rapport d'analyse des offres ne relève aucune erreur sur l'ensemble des offres des entreprises et montre que l'entreprise EUROVIA propose pour les 2 lots l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation à savoir la valeur technique de l'offre (60 %) et le Prix des prestations (40 %).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier la réalisation des travaux de sécurisation de voirie des hameaux de Murcier et Nyoux (lot N°1 et 2) à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 104 109,05€ HT soit 124 930,86 € TTC.

VII. Travaux de sécurisation de voirie / hameaux de Murcier et Nyoux : demandes de subvention.

L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. Les subventions sont attribuées par le Préfet sur proposition de Conseil Départemental pour soutenir des projets relatifs à la circulation routière.

Le projet de travaux de sécurisation de voirie aux hameaux de Murcier et Nyoux pourrait donc prétendre à cette aide.

Le coût total des travaux est estimé à 110 184,97 € HT soit 132 221,96 € TTC, honoraires de maîtrise d'œuvre compris.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend note d'une dépense globale de 110 184,97 € HT soit 132 221,96 € TTC,
- sollicite une aide au titre des amendes de police,
- sollicite une aide dans le cadre de la réserve parlementaire,
- Charge Mme le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention.

VIII. Reprise d'une concession au columbarium.

Suit à une demande d'abandon de concession au columbarium, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remboursement pour un montant de 298 euros au prorata du temps d'occupation déduction faite du remplacement de la plaque.

IX. Informations diverses.

➤ Urbanisme.

La Commission Urbanisme a examiné les dossiers d'urbanisme suivants :

- ✓ Permis de Construire déposé par M. Jean-Pierre VUICHARD pour la construction d'une maison individuelle à Murcier.
- ✓ Permis de Construire déposé par M. Maurice VIOUD pour la construction d'un abri bois aux Chavannes.
- ✓ Déclaration préalable déposée par M. Alain FRATI pour la construction d'un garage à Olliet.
- ✓ Déclaration préalable déposée par Mme Valérie LOPEZ pour la reconstruction d'un abri de jardin à Nyoux.
- ✓ Déclaration préalable déposée par M. Fayçal REHAIMI pour la construction d'une piscine à Murcier.
- ✓ Déclaration Préalable déposée par M. André CHAUTEMPS pour la construction d'un haut-vent au Chef-lieu.

➤ Communauté de Communes du Genevois.

- ✓ **Commission Aménagement du Territoire et habitat** : Présentation du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Présilly.
- ✓ **Commission Sociale Séniors Petite Enfance** : les places en crèches ont été attribuées. Certaines familles qui ne répondaient pas aux nouveaux critères n'ont pas pu être retenues.

➤ Informations diverses :

- ✓ **Le compte-rendu de l'analyse des radars pédagogiques** placés aux entrées nord de Murcier et de Nyoux montre que les véhicules roulent plus vite en montée qu'en descente. On compte 1677 véhicules jour à Murcier et 964 véhicules jour à Nyoux.
 - A Murcier : dans le sens nord/ sud, la vitesse moyenne est de 62 km/h et 86% des véhicules sont en excès de vitesse avec des excès pouvant atteindre les 100 km/h (12 véhicules).
 - A Murcier, dans le sens Sud/Nord, la vitesse moyenne est de 64 km/h et 89% des véhicules sont en excès de vitesse avec des excès pouvant atteindre les 100 km/h (12 véhicules).
 - A Nyoux, dans le sens nord/ sud, la vitesse moyenne est de 54 km/h et 66% des véhicules sont en excès de vitesse avec des excès pouvant atteindre les 90 km/h (2 véhicules).
 - A Nyoux, dans le sens sud/nord, la vitesse moyenne est de 55 km/h et 72% des véhicules sont en excès de vitesse avec des excès pouvant atteindre les 90 km/h (21 véhicules).

- ✓ Le Congrès de l'**Amicale des Savigny de France** et de Suisse se déroulera les 21 et 22 mai 2016 à Savigny en Véron dans le département de l'Indre et Loire. Le congrès de 2018 se réunira à Savigny en Haute-Savoie. Le budget a été étudié avec M. Jean-Pierre PILLARD et une réunion sera organisée début septembre avec toutes les associations communales pour mener à bien cette rencontre.
- ✓ **Plan Local d'Urbanisme** : la 2^{ème} réunion publique s'est déroulée le jeudi 31 mars 2016 et était relative à la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables). Le compte-rendu de cette réunion sera prochainement publié sur le site internet de la commune et des panneaux d'information seront affichés dans le hall de la mairie.

- ✓ La **passerelle et le portail** ont été installés pour un coût total de 15 505,82 € HT décomposé comme suit :

- Passerelle pour un montant de 10 380 € HT
- Portail : 5 145 € HT.

La passerelle permettra aux enfants de rejoindre l'arrêt de bus situé en face de l'Eglise et, ce, dès que les travaux de réfection de la route départementale entre Murcier et Epagny seront réalisés.

- ✓ Une réunion avec l'ensemble des élus est fixée le 21 avril 2016 afin de réfléchir sur le **projet d'agrandissement ou de réhabilitation de l'école.**
- ✓ Des **arbres fruitiers** ont été plantés sur le parking communal près des immeubles du Clos Jules Ferry en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) et les écoles. Le SIAV a fourni des vieilles variétés de poires blessons, poires curé et un pommier.
Lors du nettoyage de printemps, un érable a été planté près de l'aire de jeux d'enfants.
- ✓ La **Commission Communale des Impôts Directs** s'est réunie afin d'examiner l'évaluation et la mise à jour annuelle des propriétés bâties et non bâties ou touchées par un changement d'affectation ou de consistance. Certains locaux ont fait l'objet d'une réévaluation.
- ✓ **Marché hebdomadaire** : des travaux de branchement électrique vont être effectués afin de permettre aux producteurs de bénéficier d'un branchement correct et de sécuriser le site.
- ✓ **Zéro pesticide** : un élu référent et les agents techniques ont participé à une réunion d'information et vont suivre des formations organisées par le SMECRU. (Syndicat de Rivières des Usses).
- ✓ Une réflexion est engagée avec la CCG pour sécuriser l'**abri bus de Murcier.**
- ✓ Des demandes de devis ont été effectuées :
 - pour changer l'**éclairage de la salle polyvalente,**
 - pour la réfection du **plancher du clocher de l'Eglise,**
 - pour la réfection du pont de la « Cheinille » à Murcier ; le montant de ces travaux sera financé à part égale avec la commune de Jonzier-Epagny.
- ✓ La faible fréquentation des lignes de Transport public **du réseau LIHSA** a conduit le Conseil Départemental à modifier les horaires et de ces lignes. Toutes les informations relatives à ces changements figurent sur le site du Conseil Départemental www.hautesavoie.fr
- ✓ **Forêt communale** : Le garde forestier par intérim a confirmé que l'entreprise de débardage a l'obligation de remettre en état les chemins forestiers. Le garde forestier va réaliser un bilan des coupes d'affouage et examiner la possibilité de réattribuer de nouvelles coupes d'affouage. Monsieur Jean-Louis VUICHARD va continuer le marquage des arbres.
- ✓ Une rencontre avec le Maire de Dingy-en-Vuache a permis d'organiser les travaux de réfection d'un chemin rural reliant Murcier à Dingy. Les travaux seront réalisés par les employés communaux des deux communes (renvois d'eau, curage de fossé, ...).

Le Maire,
Béatrice FOL.



